

Code de transparence
Terroirs et Avenirs : la SICAV du Monde Agricole

Septembre 2022

 COLVILLE
CAPITAL PARTNERS

Table des matières

1 - Liste des fonds concernés par ce code de transparence	3
2 - Données générales sur la société de gestion	4
2.1 - Nom de la société de gestion en charge du/des fonds auxquels s'applique ce Code	4
2.2 - Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?	4
2.3 - Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?	5
2.4 - Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?	6
2.5 - Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?	7
2.6 - Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?	7
2.7- Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?	7
2.8 - Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?	7
2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?	8
2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?	8
3 - Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence	8
3.1 - Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?	8
3.2 - Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du / des fonds ?	8
3.3 - Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?	9
3.4 - Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?	10
3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...) ?	10
3.6 - À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?	13
4 - Processus de gestion	13
4.1 - Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	13
4.2 - Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	13
4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?	13
4.4. Le process d'évaluation ESG et/ ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?	14
4.5. Une part des actifs du / des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?	14
4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?	14
4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?	14
4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans les OPC ?	14
5. Contrôle ESG	14
5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et / ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du / des fonds ?	14
6. Mesures d'impact et reporting ESG	15
6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du /des fonds ?	15
6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le / les fonds ?	15
6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?	15
6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?	16

1 - Liste des fonds concernés par ce code de transparence

Nom du fonds : Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole

Stratégies dominantes et complémentaires		Classe d'actifs principale		Exclusions appliquées par le fonds		Encours du fonds au 31/12		Labels		Liens vers les documents relatifs au fonds
x	Best in class		Actions françaises	x	Pornographie	52,5M€	x	label ISR	DICI ¹	
	Best in universe		Actions de pays de la zone euro	x	Armement		label TEEC	Prospectus ¹		
x	Best effort		Actions des pays de l'Union européenne	x	Charbon		label CIES	Rapport de gestion ²		
x	Exclusion	x	Actions internationales	x	Pétrole et Gaz		label luxflag			
	Thématique ISR		Obligations et autres titres de créances libellés en euro	x	Jeux d'argent		label FNG			
x	Engagement		Obligations et autres titres de créances internationaux	x	Tabac		label Autrichien			
Veuillez mettre en premier la stratégie dominante appliquée par le ou les fonds ISR et si une ou plusieurs stratégie(s) complémentaire(s) est / sont utilisée(s), indiquez-la (les).			Monétaires	x	Autres politiques sectorielles (impact positif sur la viabilité des exploitations agricoles et/ou sur les conditions de vie et de travail des travailleurs agricoles et de leurs familles)		Autres (précisez)			
			Monétaires court terme							
			Fonds à formule							

¹DICI & Prospectus :

https://static1.squarespace.com/static/61e8341b656dcc63c496208a/t/62ea1eed5c06b6256bf4a701/1659510509699/P_CO_28062022_S6240_FRFR_TER+AV+SICAV+MAGRO+VF.pdf

²Reporting de gestion (menusel) :

<https://colvillecapitalpartnersfrance.com/reporting-terroirs-et-avenir>

2 - Données générales sur la société de gestion

2.1 - Nom de la société de gestion en charge du/des fonds auxquels s'applique ce Code

Le fonds auquel s'applique ce code est géré par Colville Capital Partners France, filiale à 100% de Colville Capital Partners Ltd qui est basée à Londres.

Colville Capital Partners France : société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP-19000026

SAS au capital de 150 000 € - RCS 813 488 905

Siège Social : 71 boulevard Raspail 75006 PARIS

Site internet : <https://www.colvillecapitalpartnersfrance.com/>

2.2 - Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Les enjeux sociaux et environnementaux prennent une place croissante au sein de notre société. Afin d'intégrer ces enjeux, notre économie connaît une profonde mutation. Les secteurs de la gestion d'actifs et de la finance intègrent progressivement ces enjeux et participent à cette mutation afin de contribuer à une société plus vertueuse. Colville Capital Partners participe à sa hauteur à cette mutation.

Colville Capital Partners a renforcé son approche ESG et l'a formalisée en obtenant le label ISR pour les OPCVM Silver Autonomie et Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole en 2020 et pour Colville Générations en 2021.

En tant que spécialiste de l'investissement thématique, Colville Capital Partners est attachée depuis sa création à investir dans des titres intégrant un impact thématique positif.

Ceci se reflète au sein de Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole et se matérialise depuis la création du fonds dans son objectif de gestion et ses thématiques d'investissement :

« La gestion de la SICAV s'appuie sur une sélection obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus approfondi d'évaluation des sociétés mises en portefeuille, de type « bottom-up ». Ces sociétés auront un lien direct ou indirect avec le monde agricole en exerçant une activité agricole ou en proposant des services, des prestations ou des produits répondant aux besoins du monde agricole compte tenu de leurs activités. »

L'accent est mis sur trois thématiques :

- Assurer la bonne viabilité des exploitations agricoles ;
- Améliorer les conditions de travail ;
- Améliorer les conditions de vie des travailleurs du monde agricole (agriculteurs et employés agricoles) et de leurs familles.

En parallèle, l'équipe de gestion a toujours porté une attention particulière à ce que les entreprises en portefeuille soient sélectionnées selon des critères qui sont compatibles d'un point de vue ESG :

- Un business prévisible et durable ;
- Un management de qualité, transparent et éthique (alignement d'intérêts avec les actionnaires) ;
- Des opportunités de réinvestissement ;

- Une valorisation raisonnable.

Colville Capital Partners a mis en place en interne sa propre recherche extra-financière.

Cette analyse a pour but de balayer l'ensemble de l'univers d'investissement de Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole. Se basant notamment sur les publications des sociétés, Bloomberg et MSCI, notre équipe produit une analyse ESG pour chaque société. Cette analyse mène à un score ESG pour l'ensemble de l'univers d'investissement.

Pour plus d'information sur cette démarche d'investisseur responsable, veuillez consulter le site internet : <https://www.colvillecapitalpartnersfrance.com/>

2.3 - Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Notre démarche d'investisseur responsable se base sur notre recherche interne. Cette approche est au service de notre gestion et de nos clients. Elle a pour but de renforcer nos convictions en identifiant les meilleurs acteurs d'un point de vue fondamental et ESG.

En 2021, Colville Capital Partners a déclaré la SICAV Terroirs et Avenir comme relevant de l'article 8 de la réglementation SFDR.

Le Règlement « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR) vise à accroître la transparence en matière de responsabilité environnementale et sociale au sein des marchés financiers, à travers notamment la fourniture d'informations en matière de durabilité sur les produits financiers (intégration des risques et des incidences négatives en matière de durabilité).

Colville Capital Partners a formalisé sa démarche d'investisseur responsable à travers 5 piliers :

➤ Social

Tous les titres en portefeuille doivent avoir un impact positif sur la thématique du fonds (à savoir sur l'amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et/ou des conditions de vie et de travail des travailleurs agricoles et de leurs familles) grâce aux produits et/ou aux services qu'ils offrent. La notion d'impact thématique est détaillée au sein des présentations commerciales et se matérialise par une note comprise entre 0 et 1.

➤ Environnement

La réduction de l'empreinte énergétique sur la durée par le fonctionnement de l'entreprise, l'innovation et les produits est le deuxième pilier de notre démarche d'investisseur responsable. Ce pilier est analysé via l'existence d'un plan de réduction des émissions de Co2 et/ou des actions mises en place par l'entreprise afin de réduire les émissions de G.E.S. Cette analyse se matérialise par une note comprise entre 0 et 1.

➤ Gouvernance

L'indépendance du conseil d'administration est le troisième pilier de notre démarche d'investisseur responsable. Ce pilier est analysé selon le pourcentage de membres indépendants aux conseils d'administration (devant *a minima* égaux 30%). Cette analyse se matérialise par une note comprise entre 0 et 1.

➤ Controverses

Tous les titres en portefeuille sont analysés d'un point de vue des controverses. Cette analyse vise à appréhender en profondeur la culture d'une entreprise, sa manière de réagir et de dialoguer en cas de controverses. L'analyse des controverses des titres en portefeuille est développée dans l'ensemble

des présentations commerciales. En cas de controverse éthique grave, notre équipe de gestion peut envisager l'opportunité d'une vente.

➤ Dialogue et engagement

Nous avons comme objectif de voter à l'ensemble des assemblées générales des entreprises en portefeuille de la SICAV Terroirs & Avenir : la SICAV du Monde Agricole. Nous avons pour cela sélectionné ISS (Institutional Shareholder Services). ISS nous assiste dans l'analyse des résolutions et la mise en œuvre de notre politique de vote. La politique de vote que nous avons sélectionnée se nomme « SRI ».

Notre politique de vote agit aussi bien sur des aspects de gouvernance, de rémunération, et de structure du capital que sur des aspects environnementaux et sociaux :

Aspects de gouvernance, de rémunération et de structure d'entreprise -

Cette politique vise à la création et à la préservation de bonnes pratiques de gouvernance et de valeur pour l'entreprise. Cela se reflète notamment par des objectifs d'indépendance et de diversité aux conseils d'administration, d'alignement avec les actionnaires minoritaires, du respect des législations propres à chaque pays...

Aspects environnementaux et sociaux -

Cette politique de vote a pour but de soutenir des pratiques commerciales axées sur le long terme recommandant l'intégration des enjeux environnementaux, le respect et la protection des droits humains et la non-discrimination. Cela se reflète notamment par des reportings ESG, des rémunérations liées à des objectifs ESG et l'adoption de code de conduite...

Notre politique de vote s'inscrit dans une démarche responsable évolutive et destinée à s'améliorer au fil du temps.

Le Règlement « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR) vise à accroître la transparence en termes de responsabilité environnementale et sociale au sein des marchés financiers, à travers notamment la fourniture d'informations en matière de durabilité sur les produits financiers (intégration des risques et des incidences négatives en matière de durabilité).

En 2020, la SICAV Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole a été classée « article 8 » dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne (SFDR).

Pour plus d'information concernant notre politique d'investissement responsable, d'exercice des droits de vote et d'engagement - veuillez consulter notre site internet :

<https://colvillecapitalpartnersfrance.com/informations-rglementaires>

2.4 - Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Colville Capital Partners appréhende les risques / opportunités liés au changement climatique par :

➤ Le critère environnemental de son analyse ESG :

Engagement et existence d'un plan de réduction des émissions de Co2 et/ou de gaz à effet de serre.

➤ L'analyse des controverses :

En apportant une attention particulière aux controverses liées aux enjeux d'empreintes énergétiques (entreprise et produits), à l'étude de plan de réduction de Co2 et/ou de gaz à effet de serre et aux sujets de pollution...

2.5 - Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Toute l'équipe de Colville Capital Partners est mobilisée sur les sujets d'investissement socialement responsable, d'intégration de critères ESG au sein de notre politique d'investissement, de vote et d'engagement. Nous favorisons une approche évolutive et participative visant à améliorer en permanence notre approche ESG ce qui amène aussi bien le président du comité d'investissement, les gérants, le responsable du middle office et le commercial à participer aux sujets d'investissement socialement responsable.

2.6 - Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

L'ensemble de l'équipe de Colville Capital Partners est mobilisé sur les sujets ISR, soit 12 personnes. Nous comptabilisons 5 gérants, 1 middle officer senior, 3 commerciaux, 2 assistants de gestion et 1 assistante commerciale participant à l'analyse ISR.

2.7- Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

Initiatives généralistes	Initiatives environnement / climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
SIFs - Social Investment Forum (plus détails des commissions)	IIGGC - Institutional Investors Group on Climate Change	Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh	ICGN - International Corporate Governance Network
X PFI - Principles For Responsible Investment	CDP- Carbon Disclosure Project (précisez carbone, forêt, eau,...)	Access to Medicine Foundation	Autres (précisez)
ICCR - Interfaith Center on Corporate Responsibility	Montreal Carbon pledge	Access to Nutrition Foundation	
ECCR - Ecumenical Council for Corporate Responsibility	Portfolio Decarbonization Coalition	Autres (précisez)	
Commissions AFG	Green Bonds Principles		
EFAMA RI WG	Climate Bond Initiative		
European Commission's High Level Expert Group on Sustainable Finance	Appel de Paris		
Autres (précisez)	Autres (précisez)		

2.8 - Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

L'encours total des actifs ISR de Colville Capital Partners est de 420 millions d'euros au 20 septembre 2022.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Le pourcentage des actifs ISR de Colville Capital Partners rapporté aux encours totaux sous gestion est de 98.4%.

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Colville Capital Partners gère trois fonds ISR ouverts au public :

- Silver Autonomie
- Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole
- Colville Générations

Ces trois fonds ont été audités et ont obtenu le label ISR, créé et soutenu par le Ministère des Finances Français.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les pages internet dédiées aux fonds :

<https://colvillecapitalpartnersfrance.com/colville-silver-autonomie>

<https://colvillecapitalpartnersfrance.com/colville-terroirs-et-avenir>

<https://colvillecapitalpartnersfrance.com/colville-gnrations>

3 - Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence

3.1 - Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?

Via l'intégration de critères ESG au sein de notre politique d'investissement, Colville Capital Partners vise à favoriser les entreprises affichant de bonnes pratiques.

3.2 - Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du / des fonds ?

Pour mener à bien notre analyse ESG, notre équipe (12 personnes) mène sa propre recherche ESG grâce à un échange et un dialogue constant avec le management des entreprises. Nous nous appuyons également sur d'autres sources pour analyser les données financières et extra-financières.

- Bloomberg ;
- MSCI ;
- Rapport annuel, rapport ESG, communiqué de presse, webinaire, conférence téléphonique et dialogue divers avec les entreprises ;
- Articles de presse ;
- Données diffusées par le Pacte Mondial des Nations Unies.
- I.S.S. (Institutional Shareholder Services)

3.3 – Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Le modèle d'évaluation ESG de Colville Capital Partners se concentre exclusivement sur les actions. Pour chaque valeur de notre univers d'investissement, nous allons collecter les données de référence puis les évaluer et leur attribuer un score selon nos critères E, S et G :

Environnement : existence d'un plan de réduction des émissions de Co2 et/ou des actions mises en place par l'entreprise afin de réduire les émissions de G.E.S.

Social : impact positif sur la viabilité des exploitations agricoles et/ou l'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs agricoles et de leurs familles.

Gouvernance : taux d'indépendance du conseil d'administration de l'entreprise supérieur ou égal à 30%.

Tous les titres en portefeuille doivent contribuer positivement à la thématique du fonds grâce à leurs produits et/ou services. En outre, tous les titres en portefeuille sont analysés selon leurs engagements à réduire leurs émissions de Co2 et de gaz à effet de serre, et sur l'indépendance de leur conseil d'administration.

À l'issue de la notation de notre univers, une exclusion est établie pour toutes les valeurs ayant un score inférieur à 1,5 sur 3 et/ou n'ayant pas un impact positif sur la thématique de la viabilité des exploitations agricoles et/ou des conditions de vie et de travail des travailleurs agricoles et de leurs familles.

Le score maximal est 3 sur 3 et le score minimal est 0. Chaque entreprise de l'univers a une note comprise entre 0 et 1 pour chaque critère E, S et G. Les notes de ces 3 critères sont additionnées pour avoir le score ESG de l'entreprise. Notre équipe de gestion souhaite viser des entreprises avec un score bien supérieur à 1,5/3. À titre illustratif, le score ESG moyen des entreprises en portefeuille en date du 19 septembre 2022 est 3.

L'équipe de gestion analyse ensuite le portefeuille d'un point de vue fondamental et sélectionne les entreprises selon les 4 critères suivants :

- Un business attractif : position compétitive durablement avantageuse illustrée par une forte rentabilité, un ou plusieurs avantages comparatifs (actifs immatériels, tangibles ou avantage structurel en termes de coûts), faible risque de substitution et de disruption technologique, activité récurrente et prévisible, résilience prouvée face aux chocs macroéconomiques ;
- Un management honnête, transparent et compétent : transparence et éthique professionnelle incontestables, culture valorisant le respect de l'entreprise et son succès sur le long terme, culture orientée vers la satisfaction client, prise en compte de toutes les parties prenantes, alignement d'intérêts avec les actionnaires minoritaires, capacité à identifier et à mener à bien des opportunités de croissance profitables, rationalité du management pour redistribuer du capital excédentaire aux investisseurs ;
- Opportunités d'allocation du capital attractives : présence d'opportunités de croissance pour l'entreprise sur son marché cœur, lancement des nouveaux produits et services à fort potentiel, opportunités d'acquisitions largement créatrices de valeur ;
- Valorisation raisonnable : retour visé entre 10% et 15% par an sur le moyen terme, focus sur la capacité à générer des Free Cash Flow à horizon 5 ans et 10 ans.

Une fois notre portefeuille ESG mis en place, nous analysons les controverses des entreprises. L'équipe de gestion de Colville Capital Partners analyse les controverses des entreprises en portefeuille avec l'appui de MSCI.

A l'issue de cette analyse des controverses, nous pouvons exclure ou réduire la position d'une entreprise dans notre portefeuille. L'analyse des controverses influence notre politique d'investissement de deux manières différentes :

- Premier cas : entreprise déjà en portefeuille

Si une entreprise de notre portefeuille s'avère être controversée suite à des signaux E, S ou G négatifs, nous analysons la controverse et sa gravité. Nous pouvons alors engager un dialogue avec l'entreprise afin de lui adresser la controverse identifiée. Si les signaux négatifs persistent et que le dialogue avec l'entreprise n'a pas mené à percevoir la mise en place d'une solution pour endiguer ces signaux négatifs, nous pouvons alors prendre la décision de réduire voire vendre la position.

- Deuxième cas : entreprise en cours d'analyse

Si notre équipe de gestion envisageait d'investir dans une entreprise qui s'avèrerait, après analyse, être controversée, et que le dialogue avec celle-ci n'aboutissait pas à l'aperçu d'une solution de la part de l'entreprise pour adresser cette controverse, alors nous pourrions remettre en cause cette thèse d'investissement. Néanmoins, notre équipe de gestion dialoguera avec cette entreprise et surveillera tous signaux positifs qui pourraient amener à une réévaluation de l'entreprise.

3.4 - Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

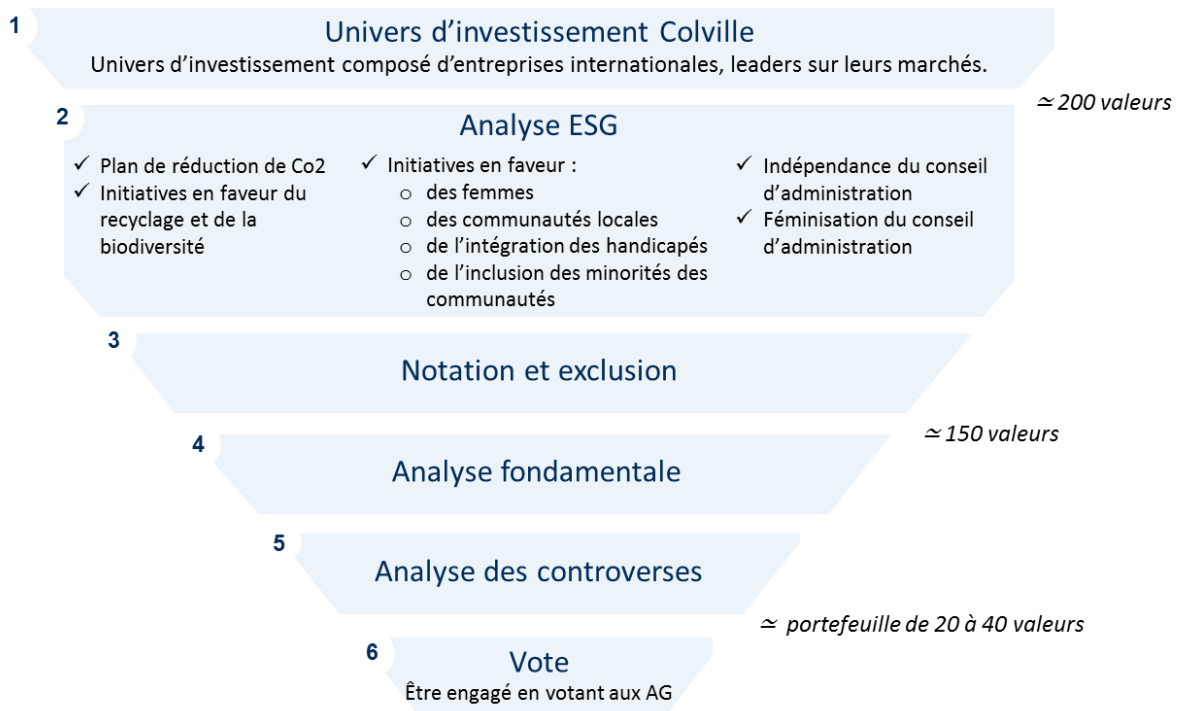
En juillet 2022, nous avons formalisé une politique d'exclusion du charbon et des « énergies fossiles non conventionnelles ». Notre politique d'exclusion est disponible sur notre site internet à l'adresse : <https://colvillecapitalpartnersfrance.com/s/Politiques-dexclusion-VF.pdf>

De plus, les éléments liés au changement climatique sont appréhendés dans :

- Le pilier environnemental de notre analyse ESG (existence d'un plan de réduction des émissions de Co2 et/ou de gaz à effet de serre).
- L'analyse des controverses des entreprises en portefeuille (notre équipe de gestion va examiner avec une attention particulière les controverses liées aux enjeux d'empreintes énergétiques (entreprise et produits), pollution et à l'étude de plan de réduction de Co2 et/ou de gaz à effet de serre ...).

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...)?

Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG se compose de 6 étapes et s'applique à la SICAV Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole de la manière suivante :



➤ 1^{ère} étape : un univers d'investissement thématique global sur l'agriculture

Colville Capital Partners a fait le choix de définir son propre univers d'investissement thématique et non de choisir un univers d'investissement se matérialisant par un indice généraliste. L'univers d'investissement se compose de 83 entreprises européennes et nord-américaines, affichant des capitalisations supérieures ou égales à 4 milliards d'euros¹ avec un lien direct ou indirect avec le monde de l'agriculture.

Cet univers d'investissement thématique peut être amené à être révisé une fois par an et agrandi au fil de l'année si l'équipe de gestion identifie des opportunités d'investissement non présentes dans l'univers initial.

➤ 2^{ème} étape : analyse ESG

La seconde étape est l'analyse ESG. Pour chaque entreprise de l'univers thématique, l'équipe de gestion analyse les actions des entreprises sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les critères précis de notation sont détaillés au point 2.3 ci-avant.

➤ 3^{ème} étape : notation et exclusion

A l'issue de l'analyse ESG, une note sur 3 points est attribuée à chaque entreprise de l'univers d'investissement. Les entreprises avec un score ESG inférieur à 1,5/3 et/ou une note sociale égale à 0 sont automatiquement exclues de l'univers investissable.

➤ 4^{ème} étape : analyse fondamentale

L'équipe de gestion analyse ensuite le portefeuille d'un point de vue fondamental et sélectionne les entreprises selon les 4 critères suivants :

- Un business attractif : position compétitive durablement avantageuse illustrée par une forte rentabilité, un ou plusieurs avantages comparatifs (actifs immatériels, tangibles ou avantage

¹ Quatre sociétés, à la discrétion de Colville Capital Partners, disposent d'une capitalisation inférieure à 4mds€.

structurel en termes de coûts), faible risque de substitution et de disruption technologique, activité récurrente et prévisible, résilience prouvée face aux chocs macroéconomiques ;

- Un management honnête, transparent et compétent : transparence et éthique professionnelle incontestables, culture valorisant le respect de l'entreprise et son succès sur le long terme, culture orientée vers la satisfaction client, prise en compte de toutes les parties prenantes, alignement d'intérêts avec les actionnaires minoritaires, capacité à identifier et à mener à bien des opportunités de croissance profitables, rationalité du management pour redistribuer du capital excédentaire aux investisseurs ;
- Opportunités d'allocation du capital attractives : présence d'opportunités de croissance pour l'entreprise sur son marché cœur, lancement des nouveaux produits et services à fort potentiel, opportunités d'acquisitions largement créatrices de valeur ;
- Valorisation raisonnable : retour visé entre 10% et 15% par an sur le moyen terme, focus sur la capacité à générer des Free Cash Flow à horizon 5 ans et 10 ans.

➤ 5^{ème} étape : analyse des controverses

Une fois notre portefeuille ESG mis en place, nous analysons les controverses des entreprises. L'équipe de gestion de Colville Capital Partners analyse les controverses des entreprises en portefeuille avec l'appui de MSCI.

À l'issue de cette analyse des controverses, nous pouvons exclure ou réduire la position d'une entreprise dans notre portefeuille final.

L'analyse des controverses influence notre politique d'investissement de deux manières différentes :

Premier cas : entreprise déjà en portefeuille

Si une entreprise de notre portefeuille s'avère être controversée suite à des signaux E, S ou G négatifs, nous analysons la controverse et sa gravité. Nous pouvons alors engager un dialogue avec l'entreprise. Si les signaux négatifs persistent et que le dialogue avec l'entreprise n'a pas mené à percevoir la mise en place d'une solution pour endiguer ces signaux négatifs, nous pouvons alors envisager de réduire voire vendre la position.

Deuxième cas : entreprise en cours d'analyse

Si notre équipe de gestion envisageait d'investir dans une entreprise qui s'avèrerait, après analyse, être controversée, et que le dialogue avec celle-ci n'aboutirait pas à l'aperçu d'une solution de la part de l'entreprise pour adresser cette controverse, alors nous pourrions remettre en cause cette thèse d'investissement. Néanmoins, notre équipe de gestion dialoguera avec cette entreprise et surveillera tous signaux positifs qui pourraient amener à une réévaluation de l'entreprise.

➤ 6^{ème} étape : vote

L'équipe de gestion construit un portefeuille compatible d'un point de vue ESG comprenant environ 20 à 30 valeurs.

Comme indiqué dans le point 2.3, Colville Capital Partners a pour objectif de voter à la totalité des assemblées générales des sociétés en portefeuille de Terroirs et Avenir. La société de gestion a sélectionné ISS pour l'accompagner dans l'analyse des résolutions et la mise en œuvre de la politique de vote. La politique de vote sélectionnée est SRI (« Socially Responsible Investment ») et s'engage sur des thèmes tels que la gouvernance, la rémunération, la structure du capital ou encore des sujets environnementaux et sociaux.

3.6 - À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Colville Capital Partners revoit au minimum une fois par an l'évaluation ESG des émetteurs de son univers d'investissement.

En cas de controverses graves, l'équipe de gestion peut revoir sa position concernant une entreprise (cf. méthodologie ESG du point précédent 3.5).

4 - Processus de gestion

4.1 - Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

L'ensemble de l'équipe de gestion collecte les données brutes nécessaires à l'analyse ESG pour l'ensemble des émetteurs de l'univers thématique grâce aux rapports financiers des émetteurs, à Bloomberg et à MSCI.

Une fois les données téléchargées, elles sont analysées et concaténées au sein d'un fichier. L'équipe de gestion analyse l'univers thématique d'un point de vue ESG et émet un score pour chaque émetteur de l'univers.

À l'issue de la notation de notre univers, une exclusion est établie pour les valeurs dont le score se situe dans les deux derniers déciles de l'univers d'investissement. Ces sociétés sont exclues de l'univers investissable jusqu'à la prochaine analyse ESG.

Le ratio de sélectivité (ratio entre le nombre d'émetteurs exclus de l'univers investissable d'un point de vue ESG et le nombre d'émetteurs dans l'univers thématique) est de 20%.

4.2 - Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte au sein du filtre environnemental de notre analyse ESG. Pour plus d'information, veuillez consulter la réponse à la question 3.3.

De manière plus générale, les critères ESG ont une importance similaire aux critères fondamentaux dans la construction de l'univers d'investissement thématique et par conséquent dans la construction de notre portefeuille.

Une réévaluation positive ou négative d'un émetteur concernant le pilier environnemental entraîne un changement dans la notation environnementale et par conséquent du score ESG de l'émetteur. En outre, toutes controverses climatiques (mauvais traitement des déchets, pollution de l'eau, des sols, de l'air, atteinte grave à la biodiversité, etc.) conduit l'équipe de gestion de Colville Capital Partners à mener un dialogue profond avec l'entreprise concernée. En cas de réponse et/ou de dialogue non concluant, l'équipe de gestion peut envisager l'opportunité d'une vente partielle ou totale.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Tous les émetteurs du portefeuille de Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole sont analysés d'un point de vue ESG.

4.4. Le process d'évaluation ESG et/ ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Non.

4.5. Une part des actifs du / des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non.

4.6. Le ou les fonds pratquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

La SICAV Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole ne pratique pas de prêt / emprunt de titres.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole peut avoir recours à des contrats à terme simples, utilisés pour la couverture du risque de change, sans engendrer une surexposition du portefeuille (exposition comprise entre 0 % à 40% au risque de change sur les devises hors euro).

La SICAV se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme simples négociés sur les marchés réglementés internationaux pour couvrir le portefeuille contre le risque de change. Terroirs et Avenir : la SICAV du monde agricole peut utiliser les dérivés dans la limite de l'actif net, dans le respect des expositions aux différents risques prévues dans le DICI et dans le prospectus, sans entraîner une surexposition du portefeuille. Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la société de gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de la SICAV. Les produits dérivés utilisés au sein de la SICAV n'ont pas d'impact sur notre politique ISR.

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans les OPC ?

Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole n'a jamais investi dans des OPC. La SICAV peut néanmoins investir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

5. Contrôle ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et / ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du / des fonds ?

Un monitoring constant pré et post trade est effectué par l'équipe de gestion de Colville Capital Partners pour s'assurer que les entreprises en portefeuille respectent bien nos critères d'analyse ESG.

Un contrôle de premier niveau est réalisé par les gérants financiers, le middle officer senior et les 2 assistants de gestion, via le suivi des ratios de conformité ESG. Un contrôle de deuxième niveau est réalisé par le RCCI et Agama Conseil (cabinet indépendant dans les domaines de la conformité réglementaire, du contrôle interne, et de l'organisation fonctionnelle et opérationnelle.)

Enfin, Jacques-Antoine et Mathieu Philippe en leur qualité de co-président du comité d'investissement de Colville Capital Partners peuvent à tout moment faire une vérification afin de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées.

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du /des fonds ?

L'équipe de gestion de Colville Capital Partners évalue la qualité ESG de Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole grâce à une notation. Une notation sur 3 points est mise en place. Cette notation représente la moyenne pondérée des scores ESG des entreprises du portefeuille.

Une note ESG est également attribuée sur les mêmes critères à l'univers thématique. Ceci permet donc à l'équipe de gestion de comparer l'évolution d'un point de vue ESG de Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole par rapport à son univers d'investissement thématique.

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le / les fonds ?

Les indicateurs d'impact ESG utilisés par Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole sont :

- Un indicateur qui mesure la somme des émissions en tonnes équivalent Co2 scopes 1 et 2 (scope 2 market-based) rapportée au dernier chiffre d'affaires annuel disponible des entreprises, exprimé en millions d'euros, pour mesurer la performance environnementale ;
- Une note qui traduit l'engagement moyen des entreprises du portefeuille à réduire leurs émissions de Co2 ou de gaz à effet de serre, pour mesurer la performance environnementale ;
- Le pourcentage de femmes dans l'effectif de l'entreprise pour mesurer la performance en matière sociale ;
- Le pourcentage d'administrateurs indépendants pour mesurer la performance en matière de gouvernance ;
- Le pourcentage des entreprises signataires du pacte des Nations Unies, pour mesurer la performance en matière de droits de l'homme.

Ces indicateurs sont calculés au minimum une fois par an, disponibles en détail dans le rapport d'impact présent sur le site internet de la société de gestion et diffusés aux investisseurs sur demande.

La société de gestion s'engage à ce que le fonds obtienne un meilleur résultat que pour l'univers d'investissement sur les deux indicateurs suivants :

- L'engagement moyen des entreprises du portefeuille à réduire leurs émissions de Co2 ou de gaz à effet de serre ;
- Le pourcentage de femmes dans l'effectif de l'entreprise ;

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

En plus de la documentation réglementaire (prospectus, DICI, rapports périodiques...) et des reportings mensuels des fonds que nous commercialisons, Colville Capital Partners diffuse sur son site internet (<https://www.colvillecapitalpartnersfrance.com>) une documentation (code de transparence) expliquant son approche ISR et l'intégration de critères ESG au sein de sa politique d'investissement. En outre, Colville Capital Partners se réserve le droit de diffuser sur sa page entreprise LinkedIn son actualité ESG (participation à des tables rondes sur des thématiques ESG, articles de presse, labélisation de fonds, etc.)

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Colville Capital Partners met à disposition des investisseurs professionnels sa politique de vote ainsi qu'un rapport annuel sur l'exercice des droits de vote sur son site internet (<https://colvillecapitalpartnersfrance.com/informations-rglementaires>).